



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2008/06/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 16 JUIN 2008

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|-------------|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 48 | 48 | 46 |

DATE DE LA CONVOCATION

09 juin 2008

L'an deux mille huit, le 16 juin, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 09 juin 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, PATEYRON Christian, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, CAPS, SALADIN, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mmes DUMEYNIÉ, LEFEVRE

MM ALABAY, GEE, PETIT-COULAUD, DURUDAUD, FAURILLON, PATAUD

Excusés : Mme JOUANNETAUD

MM RIGAUD, DELARBRE, MONNIER, PATEYRON J.Louis

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Office National des Forêts (ONF) – motion pour le recrutement de personnel

Le Président informe le Conseil du courrier émanant de l'assemblée générale des personnels de l'agence de l'ONF du Limousin, réunie le 30 janvier 2008 et exigeant des recrutements importants sur les postes vacants et en proportion des nouvelles surfaces à gérer, afin que toutes les collectivités propriétaires bénéficient de la même qualité de gestion.

Le Président indique que la forêt publique représente 10 % du massif forestier de Bourganeuf-Royère de Vassivière et que l'ONF est un partenaire essentiel de la communauté de communes dans la gestion des espaces forestiers, notamment sensibles, sur lesquels elle intervient au titre de sa compétence « protection et valorisation des milieux naturels et sites d'intérêt communautaire » : Tourbière de la Mazure, Lande d'Augerolles...

La gestion des forêts publiques par l'ONF, dans le cadre du régime forestier, garantit l'exploitation durable de la ressource en bois au profit de la filière bois locale tout en préservant les fonctions sociales et environnementales de ces espaces.

Le maintien de la qualité de gestion attendue par les collectivités passe notamment par des effectifs suffisants au sein de l'ONF. Or, en Limousin, ceux-ci sont en baisse constante alors que les surfaces en gestion augmentent régulièrement (preuve de l'implication des collectivités dans ce domaine).

Le Conseil communautaire, par souci de qualité des services rendus par les agents de l'ONF auprès des collectivités, demande donc à la direction de l'ONF procéder au recrutement de personnels sur les postes vacants, toutes catégories confondues, et à la création de nouveaux postes en proportions des augmentations des surfaces en gestion depuis plusieurs années.

A Bourganeuf, le 17 juin 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD